



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette  
**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 071/2026**

**A LA SOCIETE DEV SOLAIRE.**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/PROORDER/UGP/CN/PM/CPM/BIENS/01/2026, conclu avec le Projet d'Appui au Développement Intègre de L'Economie Rurale « PROORDER », pour un montant total hors taxe dollars américains cinq cent huit mille six cent soixante-sept, quatre-vingt-cinq centimes (USD 508 667,85) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille cinq cent soixante, soixante-sept (USD 3 560,67), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/04/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics

Directeur Général

0000071